

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL



Relevé des conclusions du Bureau Fédéral du 15 mai 2018 à Sidi Bel-abbès

Le Bureau fédéral de la Fédération algérienne de football a tenu sa réunion mensuelle statutaire le 15 mai 2018 à Sidi Bel Abbès.

Avant d'entamer les travaux, le président de la fédération a tenu à remercier le président de la ligue de Wilaya de Sidi Bel-Abbès qui a contribué à l'organisation de ce Bureau fédéral, comme il a adressé ses plus vifs remerciements à Monsieur le Wali qui a accueilli la délégation de la FAF composée du président ainsi que deux de ses membres, en l'occurrence M.M. Rachid Gasmî et Hakim Meddane.

Lors de cette entrevue avec Monsieur Tahar Hachani, wali de Bel-Abbès, ce dernier a annoncé l'attribution d'une parcelle de 600 m² pour la construction du siège de la Ligue de cette wilaya.

Il a été également question de la visite d'un centre à Tessala dans la perspective de sa réhabilitation. M.M. Benaouda, DTN adjoint et le président de la Ligue de wilaya de Sidi Bel-Abbès ont été chargés de cette mission d'inspection.

RAPPORT DU DIRECTOIRE DE LA LFP

Monsieur Bahloul, un des membres du directoire chargé de gérer les affaires courantes de la LFP, a présenté le rapport d'activité de la Ligue où il a noté une certaine stabilité et le bon déroulement sur l'ensemble des terrains des différentes compétitions des L1 et L2 Mobilis.

Monsieur Bahloul a rappelé au BF que des clubs attendent le versement des droits TV qui leur reviennent et qu'ils n'ont pas encore perçus. Ce à quoi il a été rappelé que les clubs ayant des dettes doivent se présenter pour régulariser leur situation avant de percevoir leurs droits TV, et ce, dans les meilleurs délais.

Pour sa part, le président de la FAF a remercié les membres du directoire pour les efforts consentis en assurant avec un grand sens des responsabilités la transition en attendant l'élection d'une nouvelle direction à la tête de la LFP.

ASSEMBLEES GENERALES CONSTITUTIVE ET ELECTIVE DE LA LIGUE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL (LFP)

Le président et les membres du bureau fédéral ont reçu un rapport de la commission chargée de l'actualisation des statuts de la Ligue et de sa mise en conformité avec les textes en vigueur.

Cette commission a informé que le Ministère de la jeunesse et des sports (MJS) a donné son approbation et que dès la réception de l'agrément du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire les membres de l'assemblée générale (AG), les membres de l'assemblée générale de la LFP seront convoqués pour la tenue d'une assemblée générale constituante.

Cette dernière sera ainsi tenue le 26 mai 2018 au Centre technique nationale de Sidi Moussa, alors que l'assemblée générale élective aura lieu le 21 juin de la même année.

Récompenses des champions

Le bureau fédéral a ensuite abordé la question des récompenses des champions de L1 et L2 Mobilis où il a été décidé d'attribuer 15 millions de dinars pour le CS Constantine, champion de la Ligue 1 Mobilis et 5 millions de dinars pour le MO Bejaia, champion de la Ligue 2 Mobilis.

RAPPORT DE LA LNFA

Mr Ali Malek, président de la Ligue Nationale de Football Amateur (LNFA), a présenté le rapport d'activité de sa ligue où il a noté le bon déroulement de la fin des championnats qui ont connu l'accession de l'USM Annaba, dans le groupe Est, le MC Magra, au centre et l'ES Mostaganem à l'Ouest.

Sont relégués à en Ligue Inter régions le Hamra Annaba à l'Est, le MB Rouisset au Centre, le CRB Sanjess à l'Ouest et Oued Amizour, plus mauvais club classé 15^{ème} des trois groupes.

Le président de la LNFA a annoncé qu'à partir de la saison prochaine la LNFA récompensera les champions par un trophée et probablement une récompense financière.

.

RAPPORT DE LA LIRF

Le président de la ligue Inter région de football (LIRF), M. Benmedjbar n'a pu présenter son rapport puisqu'il était chargé de remettre le trophée du champion de la Ligue 2 Mobilis au MO Bejaia.

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ :

En l'absence de M. Kashi, c'est M. Zemmam qui a lu le rapport de cette commission.

Commissions des compétitions

Championnat :

- Play down centre Est : SMB Touggourt accède en division nationale.
- Play down Centre Ouest : la dernière journée devait être disputée le mardi 15 mai 2018 pour identifier le 12^e club qui évoluera en division nationale.

Coupe d'Algérie Dames 2018 :

- Seniors : FC Constantine vainqueur.
- U20 : CF Akbou vainqueur.
- U17 : ASE Alger Centre vainqueur.

RAPPORT DE LA LIGUE NATIONALE DE FUTSAL

Le président de la ligue de Futsal, Djamel Zemam a présenté le bilan des activités de sa ligue où il a noté le bon déroulement des deux finales du championnat et de coupe d'Algérie.

A cette occasion, il a tenu à remercier les membres du BF qui l'ont soutenu dans sa mission.

Quant au président de la fédération, il a sollicité de nouveau la DTN pour mieux organiser le FUTSAL en apportant son expertise et son aide technique pour le développement de cette discipline.

D'ailleurs, lors du prochain bureau fédéral un plan d'action et un budget prévisionnel devront être présentés à cet effet.

RAPPORT DE LA COMMISSION COUPE D'ALGERIE

M. Noureddine Bakiri, président de la commission Coupe d'Algérie, absent lors de la réunion du BF, a instruit les membres de cette commission à l'effet de réexaminer les règlements de la compétition afin d'en améliorer le déroulement et d'éviter les insuffisances constatées lors de l'édition 2018.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monsieur Rachid Gasmi, président de la commission des finances a abordé, entre autres, le volet relatif aux différentes indemnités dont celles des déplacements.

Par ailleurs, il a informé les membres du BF de l'élaboration d'un projet de manuel de procédure, déjà transmis aux concernés.

Installation d'une cellule d'audit

La commission des finances informe qu'une cellule d'audit a été installée et qu'une auditrice de grande compétence a été désignée à cette poste.

Les missions d'audit devront concerner tous les démembrements de la FAF (le CTN de Sidi Moussa, la Commission Fédéral d'Arbitrage, les ligues...).

Comité du suivi du symposium

Mr Rachid Gasmi, également président de la commission de suivi du symposium a évoqué le déplacement effectué à Béchar pour exposer le nouveau système de compétition et la réactivation de la Ligue régionale de Béchar. Il a affirmé que tous les clubs ont accepté la formule Sud-est (Ouargla) et Sud-ouest (Bechar).

Les clubs des wilayas de Naama et d'El Bayadh devront ainsi rejoindre la Ligue régionale Sud-ouest.

Comme, il a été également question de la mise en place d'un directoire qui va gérer la ligue régionale Sud-ouest, et ce, durant deux mois.

Pour sa part, la Ligue régionale de Saïda, par le biais de son vice-président, a présenté un rapport ayant trait à la création de la ligue régionale Sud-ouest avec le départ des ligues de Naama et El Bayad. Il a abordé la question des dettes et les clubs qui ont rétrogradé, mais qui attendent leur maintien après le départ des autres clubs vers la nouvelle ligue régionale Sud-ouest.

Le représentant de Saïda a, par ailleurs, rappelé la nécessité de rééquilibrer la Ligue qu'il préside. Pour se faire, le président de la FAF a chargé la DTN en collaboration avec les DTW de trouver une solution dans le respect des procédures réglementaires.

COMMISSION DE COORDINATION AVEC LES LIGUES

Monsieur Amar Bahloul, président de la commission de coordination des Ligues, a présenté un rapport d'activités qui a porté essentiellement sur la réactivation de la ligue de Béchar sous une nouvelle dénomination de ligue Régionale Sud- ouest.

L'essentiel des activités de cette commission a porté sur :

- a) Réunion de travail avec les présidents des Ligues du sud-ouest du pays à Béchar le 02/05/2018 qui s'est concrétisée par la réactivation de la ligue régionale Sud-ouest regroupant (05) Ligues de wilaya : Béchar, Adrar, Tindouf,

Naâma et El Bayadh. Un directoire a été installé avec le consentement de ces ligues en présence de (3) membres du bureau fédéral.

- b) Un courrier a été adressé à toutes les ligues pour communiquer les clubs qui ont accédé en divisions supérieures et les clubs relégués en divisions inférieures.
- c) L'étude d'une requête introduite par sept (07) clubs de la Ligue d'Aïn Defla contestant la gestion de la ligue. Une mission est prévue durant le mois de juin prochain pour examiner de plus près ce dossier.
- d) La commission a reçu en audience une délégation de la wilaya d'Adrar au niveau du siège de la ligue Inter/Région au sujet du play-off de la région du sud-ouest où toutes les explications ont été données à ce propos.
- e) La décision d'organisation d'un match entre les deux (02) clubs de la ligue de la wilaya de Béchar, en l'occurrence Aïn Sefra et Zaouïa pour déterminer le champion de cette ligue, en vue de sa participation au prochain play-off.

En matière de perspectives :

- a) Recensement des clubs ayant accédés et ceux relégués de toutes les ligues.
- b) Accompagnement de l'activité du directoire de la région Sud-ouest en vue de la préparation de la nouvelle saison sportive de cette région.
- c) Remboursement aux ligues les frais d'organisation de la Coupe d'Algérie Mobilis des tours éliminatoires.
- d) Préparation, avec la DTN, d'un projet portant dispositions réglementaires saison 2018/2019/ catégories jeunes.
- e) Installation d'une commission pour la préparation du projet de dispositions réglementaires du championnat amateur 2018/2019.
- f) Soumettre au BF le projet d'amendement des Règlements Généraux de la FAF du foot amateur élaboré par la commission.

COMMISSION D'ARBITRAGE

Monsieur Mohamed Ghouti, président de la Commission fédéral d'arbitrage (CFA) a fait une brève intervention à travers laquelle il a rappelé les activités de sa commission en cette fin de saison 2017-2018.

Par ailleurs, une réception à l'honneur des arbitres devant officier au Mondial Russia 2018 sera organisée la veille de leur départ en Russie en guise d'encouragement et remerciements pour leurs efforts et performances.

COMMISSION MEDICALE

Monsieur Ali Yekdah, médecin Fédéral, a présenté le bilan d'activité de la commission médicale qu'il préside, durant le dernier mois où il a insisté sur les aspects liés à la Médecine de prévention :

- L'activité d'encadrement Médico-sportif des arbitres, des sélections nationales et l'intérêt accordé au suivi des jeunes catégories.
- Le rapport sur la journée mondiale de lutte contre le paludisme (25 avril 2018) et la problématique de la disponibilité du médicament prophylactique au profit des personnes et sélections nationales appelées à voyager dans les zones d'endémies.
- Le nouveau règlement antidopage de 2018 FIFA et la mise en conformité pour la saison prochaine.
- La problématique de la compétition durant le mois de Ramadhan.
- La mise à la disposition des clubs de défibrillateurs et la formation des acteurs du football aux gestes d'urgence pour la prochaine saison sportive.

Rappel la mise en application des dernières résolutions du BF concernant les statuts du médecin de ligue, de club , l'ACD et le staff médical des sélections.

RAPPORT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

En l'absence de Mr du DTN, Rabah Saadane, retenu en Tunisie par les travaux des DTN de l'UNAF, c'est Monsieur Abdelkrim Benaouda, DTN adjoint qui a présenté un rapport d'activité très riche de la structure.

Son rapport s'appuie sur la Stratégie de relance du football national des jeunes avec une présentation des révisions des schémas d'organisation des championnats de ces catégories. Il en ressort ainsi :

- 1- La suppression de la catégorie U20 au niveau des clubs des ligues de wilayas
Les Raisons :
 - Les meilleurs jeunes U20 et qui possèdent des prédispositions pourront continuer leur post formation dans cette catégorie au niveau des clubs des paliers supérieurs
 - Les autres qui n'ont pas de niveau ou la chance pour aller dans la catégorie U20 d'un club de division supérieur continueront leur carrière en seniors des clubs de wilaya
 - Garder la catégorie U14 pour son importance dans le cursus de formation du jeune footballeur
 - La gestion des U14 des clubs de la L1 et L2, amateur, inter-régions et régionales est du ressort des ligues régionales
 - Contrat obligatoire pour les entraîneurs des jeunes (clubs professionnels)

- Mettre en place un vrai partenariat entre les clubs professionnels et les écoles de football
 - Revoir les modalités d'organisation des matchs de coupe par la Commission Organisation de la Coupe d'Algérie,
 - Désignation des cadres techniques au niveau de la ligue amateur et inter – régions
 - Création de la commission nationale du suivi et de contrôle des compétitions de jeunes
 - Système de championnat 3+1 (le 04 week-end sera réservé aux activités de la DTN)
 - Le dépôt des licences d'entraîneurs jeunes est tributaire du dépôt de la licence du DTS
 - L'enregistrement des licences de jeunes est ouvert des la fin de saison jusqu'au la fin de saison, en prenant compte du nombre limite licences par catégorie
- Objectifs**
- Augmenter le nombre de licenciés des jeunes joueurs (6 -12 ans)
 - Organiser des compétitions de qualité en respectant le niveau de pratique
 - Mettre en place le système 3+1 (la dernière semaine du mois sera consacrée aux activités des directions techniques)
 - Organiser plus de festivals et de tournois (football adaptés aux différentes tranches d'âges.
 - Mettre en place un système d'évaluation et de contrôle
 - Permettre d'avoir un fichier national des jeunes talents
 - Identifier et recenser 1000 écoles de football (écoles de la FAF)

RAPPORT DE LA COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

La commission du football féminin, présidée par Melle Fertoul n'a pas présenté son rapport pour absence excusée de sa présidente

RAPPORT DE LA CHAMBRE DES RESOLUTIONS DES LITIGES

Mme Louiza Madani, chef du service juridique de la fédération et membre de la chambre de résolution des litiges a présenté aux membres du bureau fédéral, la situation des clubs de L1 et L2.

DIVERS

1. Pour les arbitres, une avance a hauteur de 80 pour cent est proposée avant régularisation définitive de leurs cas
- 2- création d'un département d'arbitrage pour suivre les directives de la FIFA (ce département existe déjà à la FAF)
- 3-criteres de choix des 2 clubs représentants l'Algérie à la coupe arabe des clubs, une proposition a faire par email.

- 4- stage des sélections jeunes au CTN lors du regroupement de l'EN A accordé
- 5- prêts sociaux, un fonds d'aide a utiliser en cas d'aide aux personnels

Décisions du bureau fédéral

1- Le BF FIXE LES DATES DE LA REPRISE DES CHAMPIONNATS L1 ET L2 FAF

Le Bureau fédéral de la Fédération algérienne de football (FAF) qui a tenu sa réunion mensuelle statutaire ce lundi 15 mai 2018 à Sidi Bel Abbes a décidé de la date du début des championnats professionnels de la Ligue 1 et Ligue 2 Mobilis pour la saison 2018-2019

Ainsi il a été retenu qu'au deuxième week end du mois d'août, soit les vendredi 10 et samedi 11 août 2018, sera donnés le coup d'envoi des championnats L1 et L2.

De ce fait, le bureau fédéral a défini la période du mercato estival qui débutera le 1er juin 2018 et se terminera le 8 août 2018 à minuit

D'autre part, la date limite du dépôt des requêtes des joueurs est fixée pour le 15 juillet 2018

2- LFP : AG CONSTITUANTE LE 26 MAI ET AG ELECTIVE LE 21 JUIN 2018 FAF

Le Bureau fédéral de la Fédération algérienne de football qui a tenu sa réunion mensuelle statutaire le 15 mai 2018 à Sidi Bel Abbes a défini la date de la tenue de l'assemblée générale constituante et l'assemblée générale électorale de la Ligue de Football Professionnel (LFP)

La commission qui a été désignée par le BF pour actualiser et mettre en conformité les statuts de la LFP a fini son travail et a reçu l'approbation du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Le rapport présenté au bureau fédéral a permis de dégager deux dates pour la relance de la LFP :

-Le samedi 26 mai 2018 se tiendra au centre Technique de Sidi Moussa (CTN) l'assemblée constituante de la nouvelle LFP.

– Le jeudi 21 juin 2018 c'est la date retenue pour organiser l'Assemblée générale électorale de la LFP

3- Convention club amateur – SSPA obligatoire dans le dossier d'engagement

Le Bureau fédéral de la Fédération algérienne de football qui a tenu sa réunion mensuelle statutaire le 15 mai 2018 à Sidi Bel Abbes a rendu obligatoire l'introduction de la convention liant le club amateur à la Société Sportive Par Action (SSPA) dans le dossier d'engagement des clubs. Sans ce document le dossier sera rejeté.